

14

RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : VERSEMENT D'UNE PARTICIPATION FINANCIERE À L'EPCC METZ EN SCÈNES

Faisant suite au Conseil d'Administration du 14 Décembre 2010 au cours duquel a été acté le budget primitif 2011 de l'établissement, l'EPCC Metz en Scènes sollicite la Ville de Metz pour le financement de ces actions 2011. Outre la programmation artistique développée sur l'Arsenal et sur les Trinitaires, l'EPCC Metz en Scènes participe à un certain nombre de projets, en collaboration avec la Ville de Metz : la mise en place de trois résidences par saison, l'accueil de la future salle des musiques actuelles (SMAC) de Metz-Borny, dont la mission de préfiguration a été confiée par la ville, ou l'organisation de manifestations musicales dans le cadre d'évènements pilotés par la Ville de Metz (Metz en Fête et Nuit Blanche).

La prévision du compte de résultat 2010 montre la bonne santé de cet établissement avec un budget réalisé en équilibre pour la seconde année consécutive. Poursuivant la progression de 2009 (+13%), la billetterie 2010 dégage globalement une progression de 5.4%. On note une stabilité des abonnements et des recettes commerciales en progression de 19%. S'agissant des fréquentations publiques payantes, on note que les Trinitaires ont dépassé les 20 000 entrées et que l'Arsenal a accueilli plus de 56 000 spectateurs (dont 12 000 entrées pour l'orchestre National de Lorraine).

Afin de permettre à cet établissement de fonctionner et de faire face aux échéances qui s'imposent dans le cadre de la gestion de lieux culturels de cette envergure, il est proposé de lui attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 3 790 450 euros (soit une reconduction du budget précédent) auquel s'ajoute une aide exceptionnelle de 170 000 euros pour les actions de préfiguration de la future salle de musique actuelle à Metz. Il est également proposé de verser à l'EPCC Metz en Scènes une subvention d'équipement de 80 000 euros pour le renouvellement de son parc matériel et mobilier et une subvention d'équipement de 100 000 euros pour l'entretien courant des bâtiments.

De même, l'EPCC Metz en Scènes sollicite une subvention en fonctionnement auprès de la Région Lorraine pour un montant de 182 000 € ainsi qu'une aide financière de l'Etat-DRAC Lorraine de 90 000 €

Il vous est donc proposé de verser une contribution globale à l'EPCC Metz en Scènes de 3 960 450 € en fonctionnement et 180 000€ en investissement.

La motion suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal :

MOTION

OBJET : VERSEMENT D'UNE PARTICIPATION FINANCIERE A L'EPCC METZ EN SCÈNES

Le Conseil Municipal,

Les Commissions compétentes entendues,

Vu les décisions du Conseil d'Administration de l'EPCC Metz en Scènes du
du 7 Décembre 2010

Sur proposition de la Commission des Affaires Culturelles réunie en date
du 13 Janvier 2011

DÉCIDE de verser à l'EPCC Metz en Scènes une contribution de 3 960 450 euros comprenant une aide exceptionnelle de 170 000 € pour la préfiguration de la future SMAC. Cette contribution sera versée en deux acomptes (en Janvier et en Juin 2011)

DECIDE de verser une subvention d'équipement à l'EPCC Metz en Scènes d'un montant de 80 000 € et une subvention pour l'entretien courant des bâtiments d'un montant de 100 000 €.

Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en cours.

Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué :

Antoine FONTE